

## QUESTION

**Auteur** PLR, par Anne-Marie Sauthier-Luyet  
**Objet** Quid du forfait de la Préposée à la protection des données?

---

Mme Joanne Siegenthaler, récemment nommée préposée à la protection des données par le Grand Conseil, dont le contrat de mandat de prestation n'est pas encore signé, devrait entrer en fonction au 1<sup>er</sup> juin. Cependant, Mme Siegenthaler a sollicité des prestations supplémentaires de l'Etat alors qu'elle avait garanti accepter sans réserve de travailler dans le cadre du budget alloué par le Grand Conseil.

### **Conclusion**

Comment le Conseil d'Etat entend-il répondre à cette demande de «crédit complémentaire» et la justifier?